



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT BEAUPRE

Siège : 29, lotissement Beaupré 84120 PERTUIS ☎ 04.90.79.51.46 Fax : 04.90.79.06.38

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
16/06/2006 à 20H30**

Lieu : AU « CROISSANT » DU LOTISSEMENT BEAUPRE

Nos réf : ASSO/RCH/092006

Après émargement de la feuille de présence, la participation est la suivante :

- 19 présents
- 1 pouvoir
- 25 absents

Il est mentionné que la participation à cette AG est plus faible que les précédentes ce qui est regrettable dans la mesure où si nous avions eu à voter, le quorum n'était pas atteint.

Une présentation des nouveaux arrivants est effectuée en la présence de Mr RUCONTE (N° 13).
Le lotissement leur souhaite donc la bienvenue.

L'ordre du jour a été le suivant :

- Aménagement des poubelles avec l'arrivée du tri sélectif,
- Vie communautaire,
- Passage du jardinier : Retour des avis,
- Voirie (état route, prévisions futures...),
- Bilan financier de l'année 2005 et proposition d'une nouvelle gestion de l'argent disponible,
- Questions diverses....

1/ AMENAGEMENT DES ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF

Le président fait part de l'arrivée de nouveaux containers pour le tri sélectif (carton, bouteilles plastiques...). L'option retenue a été de privilégier des petits containers roulants, jaunes et gris. Il a été convenu avec les services de la communauté des pays d'AIX que ces containers seraient situés non plus devant MR LE DALL AU N°1 mais plus loin sur la route du claux à côté de la maison en ruine.

Hors réunion : Cet emplacement n'aura finalement duré que peu de temps suite à l'intervention des propriétaires possédant la maison à l'angle du chemin du claux (face à MR LE DALL) qui ne souhaitent pas voir entreposer en face de chez eux les poubelles. A Noter que pour ne pas rentrer en conflit avec ces personnes MR LE DALL a généreusement accepté le retour des poubelles à leur emplacement antérieur ! (Provisoire toutefois, car il est prévu la construction d'un local pour le premier trimestre 2007)

Le président indique que dorénavant le ramassage des ordures ménagères se fera 3 fois par semaine au lieu des 2 fois actuellement. Ces ramassages se feront le LUNDI – JEUDI ET VENDREDI pour les ordures ménagères, et le MERCREDI pour le tri sélectif.

A la question, pourquoi ne pas avoir choisi l'utilisation de bacs individuels que nous aurions pu laisser au ramassage du camion ?, le président répond par les justificatifs suivants :

- L'ensemble des bureaux des lotissements BOIRY A, B et BEAUPRE se sont réunis et ont décidé de privilégier l'option de présence de container à l'entrée des lotissements, pour éviter le passage régulier du camion de ramassage au sein même des petites routes du lotissement qui on l'imagine abîmerait rapidement la chaussée compte tenu de son poids et ses passages répétés.
- Aussi le passage du camion devant les maisons n'est autorisé que si celui-ci ne doit pas manœuvrer, or son passage à BORY A aurait nécessité des manœuvres pour faire demi-tour.
- Le fait de laisser des bacs de déchets devant nos villas tôt le matin pourrait occasionner le déversement des détritux dans la journée pour cause de vent, malveillance.....et ainsi retrouver le lotissement avec divers déchets jonchant les routes et les allées.

A cette occasion, il est de nouveau fait appel au civisme des habitants du lotissement car encore beaucoup trop de végétaux ainsi que des bidons d'huile sont retrouvés régulièrement dans les poubelles. Il est aussi rappelé que la déchetterie de Pertuis est ouverte le Dimanche matin et qu'il est aussi désormais possible d'appeler un service spécialisé pour enlever nos déchets personnels.

Il est rappelé que l'emplacement des poubelles a été amélioré depuis JUILLET 2005 par un goudronnage ainsi que par des « petits poteaux » qui empêchent désormais tout véhicule de stationner à cet emplacement.

2/ VIE COMMUNAUTAIRE

2.1 : Déjections de chiens – Voitures encombrantes et salissantes – Bruits - Saletés

Il est mentionné que des efforts sensibles ont été constatés sur l'ensemble de ces points. Il faut donc continuer dans ce sens et rester malgré tout, tous vigilent sur :

- les travaux bruyants notamment réalisés le DIMANCHE,
- les déjections de nos amis les chiens en dehors de devant le portail de nos voisins,
- les travaux salissants pour l'entretien des véhicules (vidange et autres.....),
- le stationnement de véhicule gênant volontairement ou non à la circulation,

2.2 : Remplacement des ampoules des lampadaires

Il est signalé que cette année le nombre de remplacement des ampoules a été moins significatif que les autres années où il avait été constaté des détériorations des lampadaires occasionnant le changement des ampoules voire des globes de protection.

A cette occasion il est rappelé les économies réalisées depuis l'utilisation des ampoules économiques, mais certes moins lumineuses.

Il est évoqué la possible utilisation de nouvelles LED de dernières générations qui permettraient encore de gagner en consommation énergétique mais celles-ci sont plus chères à l'achat que les ampoules économiques actuellement utilisées et qui a déjà fait réduire de près de 50% la note d'électricité. Leur remplacement n'est donc pas d'actualité pour cette année.

3/ BILAN CONCERNANT LES PASSAGES DU JARDINIER

Suite aux passages du jardinier « professionnel » depuis 2 années en remplacement du CAT du PUY STE REPARADE, l'ensemble des colotis présent indique être satisfait pour le travail réalisé convenablement et proprement ; ce jardinier sera donc reconduit pour l'année à venir.

4/ VOIRIE/CANALISATION

Il est rappelé que régulièrement le débouchage de canalisation est effectué notamment par le président qui systématiquement prend de son temps pour aller déboucher lorsque cela devient nécessaire.

A cette occasion, il est évoqué cette année encore, le fait qu'à terme les routes du lotissement vont vraisemblablement de plus en plus se détériorer et qu'il est sans doute nécessaire de prévoir financièrement de futures interventions qui sont généralement coûteuses.

Un débat s'était instauré lors de l'AG de l'an dernier pour savoir qu'elle serait la méthode à appliquer mais aussi quels sont les souhaits des colotis sur la conduite à tenir vis à vis de l'avenir de nos routes ? Les principales possibilités étant évidemment de :

1. augmenter dès à présent les cotisations annuelles par prévention
ou
2. demander l'effort financier de chacun seulement au moment où une réparation s'avérerait nécessaire

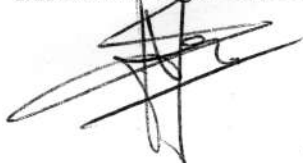
Il avait été convenu que ce choix, intéressant l'ensemble des colotis, fasse l'objet d'une assemblée exceptionnelle où le choix serait soumis à un vote. La date de cette assemblée et un courrier spécifique pour faire part de cette assemblée et du vote n'ont finalement pas été retenues mais le problème reste d'actualité.

5/ BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2005

Comme à l'accoutumée, un listing des dépenses détaillées est présenté en réunion. Il est précisé que l'ensemble des colotis a payé sa cotisation. Comme à l'habitude, les comptes complets de l'association sont consultables pour ceux le désirant après demande auprès du bureau.

Il reste environ 6 500 Euros en caisse. A cette occasion, le Président propose de placer une certaine somme sur un compte épargne ce qui permettrait d'obtenir des intérêts en fin d'année. Le lotissement BOIRY a adopté ce type de fonctionnement aussi et apparaît comme un exemple à suivre pour faire « travailler » l'argent qui « dort » à ce jour. L'ensemble des présents à l'AG sont favorable à ce principe dans la mesure où les sommes concernées sont déblocables à tout instant.

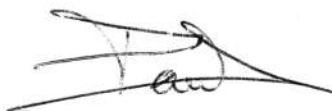
Monsieur Roger CHIARAZZO



Madame Valérie MOULLET



Madame Denise PANTINI



Madame Pascale LE BERRE



Monsieur Stéphane THIZY

